



**Mairie de Montrottier**  
**69770 MONTROTTIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 9

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**  
Le **VINGT-SIX OCTOBRE**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation du CCAS : **13 octobre 2022**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Karine LEGRAIN, Madeleine POLLET, Michel SECOND, Brigitte SECOND, Abderrahman YAACOULI.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Evelyne PANISSET donne pouvoir à Catherine DUNAUD-MARMOZ.

**Membre absent excusé** : Bernard BOUCHET.

**Secrétaire de séance** : Lydie LAURENT.

CCAS – 2022-13

**Participation financière pour l'organisation de Ciné Filou 2022 – association Traveling.**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de participer financièrement à l'organisation de l'évènement Ciné Filou 2022 afin de soutenir l'association Traveling, sous la forme d'une subvention de 30 €.

**Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 30 € à l'association Traveling au titre de l'organisation de l'évènement Ciné Filou 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

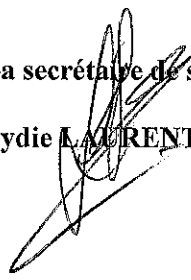
Le Président,

Michel GOUGET



**La secrétaire de séance,**

**Lydie LAURENT**



Le Président, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :